

COMMUNE de BOUSSENS



DENOMINATION DE LA LISTE : _____

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année de naissance	Domicile <i>(adresse complète)</i>	Signature	Contrôle <i>(laisser en blanc)</i>
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						

- Chaque dossier de candidature doit être appuyé par **au moins trois** membres du corps électoral de la commune. Il n’y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d’un dossier de candidature pour une même élection.
- Une personne candidate peut parrainer son propre dossier de candidature.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.